

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN, TENUE MARDI LE 25 AVRIL 2017 À COMPTER DE 8H30 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents, monsieur le Maire, Yvon Laramée ainsi que madame la conseillère Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin et Patrick McDonald tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Sont absents, M. Philippe-Denis Richard, M. Michel Fréchette et M. Jean-Maurice Fortin.

Est également présente, Mme Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation :

M. le Maire ouvre la séance à 8h30.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2017-04-150

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour suivant:

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l’ordre du jour;**
- 3. Demandes d’approbation au règlement PIIA;**
- 4. Période de questions;**
- 5. Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3. Demandes d’approbation au règlement PIIA;

- 3.1 Demande pour la construction d’une résidence de 12,5 mètres par 9,76 mètres, au 64 chemin George Bonnallie, lot 4380545;
- 3.2 Demande pour la construction d’une résidence de 7,92 mètres par 8,23 mètres (irrégulier) sur la rue de Villebois, lot 5139416;
- 3.3 Demande pour la construction d’une remise de 3,05 mètres par 6,09 mètres, au 52 de la Sapinière, lot 4499767;
- 3.4 Demande pour modifier la fenestration côté sud ainsi que le revêtement extérieur avec du Maibec couleur terre, de la résidence située au 32 rue de l’Érablière, lot 4379885;

- 3.5 Demande pour la construction d'une résidence de 9,76 mètres par 9,75 mètres, au 18 rue des Oblats, lot 2239044;
- 3.6 Demande pour la transformation de la résidence (lever la maison et ajout d'un sous-sol avec deux (2) fenêtres, modification de la galerie), au 77 rue de la Plage, lot 4379872;
- 3.7 Demande pour l'agrandissement de type solarium de 3,6 mètres par 6 mètres d'une résidence située sur la rue Meunier, lot 4528677;
- 3.8 Demande pour la construction d'une résidence unifamiliale de 7,31 mètres par 8,56 mètres sur le chemin de Mont-Bon-Plaisir, lot 5102222;
- 3.9 Demande pour la construction d'une remise de 3,66 mètres par 3,66 mètres au 34 rue Meunier, lot 4528693.

RÉSOLUTION 2017-04-151

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion des réunions du 11 et 18 avril (rés. 2017-31, 32 et 33) ;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA avec une condition spécifique pour le point 3.1 du dépôt de conformité de l'installation septique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Période de questions;

aucune

5. Levée de la séance;

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

RÉSOLUTION 2017-04-152

Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire

QUE la présente séance soit et est levée à 9h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Yvon Laramée
Maire

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière